

12 avril 2013

Original: anglais

(13-1921) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

- 1. Membre notifiant: <u>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
- 2. Organisme responsable: Environmental Protection Agency EPA (Agence de la protection de l'environnement) (829)
 Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Normes concernant les émissions et les carburants des véhicules à moteur (ICS 13.020, 43.040, 75.160)
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Control of Air Pollution From Motor Vehicles: Tier 3 Motor Vehicle Emission and Fuel Standards (Limitation de la pollution de l'air par les véhicules à moteur Volet 3: Normes concernant les émissions et les carburants des véhicules à moteur), 2 pages, en anglais
- 6. Teneur: L'EPA annonce la tenue de deux auditions publiques concernant la proposition de règle (Limitation de la pollution de l'air par les véhicules à moteur Volet 3: Normes concernant les émissions et les carburants des véhicules à moteur, ci-après dénommée "Volet 3") qui sera publiée séparément dans le *Federal Register*. Les auditions auront lieu à Philadelphie (Pennsylvanie), le 24 avril 2013, et à Chicago (Illinois), le 29 avril 2013. Le délai pour la présentation d'observations concernant la proposition de réglementation expirera le 13 juin 2013.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de l'environnement
- 8. Documents pertinents: 78 Federal Register (FR) 20881, 9 avril 2013; Titre 40 du Code des règlements fédéraux (CFR), partie 80. Publication dans le Federal Register à l'adoption.
- 9. Date projetée pour l'adoption:
 Date projetée pour l'entrée en vigueur:

 À déterminer
- 10. Date limite pour la présentation des observations: 13 juin 2013

11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Liens Internet:

http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2013-04-08/html/2013-08121.htm http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2013-04-08/pdf/2013-08121.pdf